PROCÈS-VERBAL

DU 8 MARS 2024

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENT:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. Gérard Desjardins, conseiller :	siège nº : 2
M. André Blouin, conseiller	siège nº : 3
M. Rodrigue Ouellet, conseiller :	siège nº : 4
M. Gaétan Proulx, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent conseiller :	siège nº : 6

EST ABSENT :

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00,

1 personne assiste à la séance.

24-03-001 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2024**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 février 2024
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 29 février 2024
5.3 Adoption du règlement # 274-23 portant sur la gestion contractuelle et abrogeant le règlement #267-23
5.4 Acceptation de soumission de Raymond Chabot Grant Thornton pour audits financiers 2022
6. Première période de questions
7. Sécurité publique et civile
Pas de point à traiter
8. Travaux publics-Transports
8.1 Acceptation de soumission Techno Pneu inc.

9. Hygiène du milieu
Pas de point à traiter

10. Aménagement, Urbanisme et développement

10.1 Avis de motion règlement numéro 275-24 modifiant le règlement de zonage numéro 167

10.2 Dépôt et adoption du premier projet de règlement #275-24 modifiant le règlement de zonage #167

10.3 Avis de motion règlement numéro 276-24 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 171

10.4 Nomination des membres du comité consultatif en urbanisme (CCU)

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Adhésion à la Chambre de Commerce Mont-Joli-Mitis

11.2 Adhésion à l'Association forestière bas-laurentienne

11.3 Adhésion à Tourisme Bas-Saint-Laurent

11.4 Demande d'appui financier au Défi OSEntreprendre

12. Dossiers des Élus

13. Varia

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par M. Bruno Roy et appuyé par M. André Blouin

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-002

3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 FÉVRIER 2024</u>

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 16 février 2024 préalablement à la présente séance.

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 16 février 2024 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

M.A.M.H. : informe la municipalité sur les différents services que cette organisation peut offrir aux municipalités;

Les transporteurs en Vrac de Rimouski inc. : offrent leurs services pour le transport des matières en vrac;

Les Aménagements Lamontagnes inc. : informe la municipalité sur les prix du chlorure de calcium pour 2024;

CAUREQ : informe la municipalité qu'il n'y aura pas de redistribution pour l'année 2023 dans le contexte de la Loi 15.

4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire de la séance de la MRC

La dernière séance ayant eu lieu avant notre séance régulière du mois de février et ayant relaté le rapport dans cette dite séance, il n'y a pas de nouveau rapport.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

24-03-003 **5.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 29 février 2024 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Gaétan Proulx

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 29 février 2024 au montant de 40 340.87$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-004 **5.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 29 FÉVRIER 2024**

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 29 février 2024 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Bruno Roy

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 29 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-005 **5.3 <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT # 274-23 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT #267-23</u>**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 16 février 2024 pour le règlement # 274-23 portant sur la gestion contractuelle et abrogeant le règlement #267-23 et que le projet de règlement a été déposé à la même séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. André Blouin et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier adopte le règlement # 274-23 portant sur la gestion contractuelle et abrogeant le règlement #267-23

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-006 **5.4 <u>ACCEPTATION DE SOUMISSION DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON POUR AUDITS FINANCIERS 2022</u>**

ATTENDU QUE la municipalité doit déposer ses états financiers pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Gaétan Proulx

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier accepte la soumission de Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 15 500$ avant taxes applicables pour les audits financiers 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

7. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

Pas de point à traiter

8. <u>TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS</u>

24-03-007 **8.1 <u>ACCEPTATION DE SOUMISSION TECHNO PNEU INC.</u>**

ATTENDU QUE les deux camions de déneigement nécessitent un changement des pneus avant;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Gérard Desjardins

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier accepte les soumissions de Techno Pneu inc. au montant de 5416.20$ taxes incluses pour l'achat de quatre pneus avant neuf, et de 1727.35$ pour quatre pneus rechaussés pour l'arrière du Western.

QUE la charge de cet achat soit imputée au compte # 02-33000-525 (entretien des véhicules de déneigement)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 275-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167

AVIS DE MOTION est donné par M. Gérard Desjardins qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 275-24 modifiant le règlement de zonage numéro 167. Ce règlement a pour but d'autoriser les habitations XIII (chalet) dans la zone 13 (AGF) en respectant une densité d'occupation à l'hectare net maximal d'un bâtiment d'habitation, d'autoriser l'entreposage de type « A – entreposage domestique de bois de chauffage » dans la zone 13 (AGF), d'autoriser la classe d'usage « Agriculture II – élevage d'animaux » dans la zone 29 (FRT), ainsi que de prévoir des dispositions de conformité à la suite d'une expropriation ou d'une acquisition à des fins d'utilité publique. Un premier projet de règlement est déposé et adopté séance tenante.

24-03-008

10.2 DÉPÔT ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 275-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps suivant les articles qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au règlement de zonage numéro 167;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 8 mars 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Blouin et appuyé par M. Bruno Roy

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier adopte le premier projet de règlement numéro 275-24 modifiant le règlement de zonage numéro 167.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 276-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 171

AVIS DE MOTION est donné par M. André Blouin qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption du règlement numéro 276-24 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 171. Ce règlement vise à assujettir le déboisement supérieur à quatre hectares à un certificat d'autorisation de déboisement. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

24-03-009 **10.4 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constitué un comité consultatif d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que les membres et officiers du comité sont nommés par résolution du conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que la durée du mandat des membres du comité est d'au plus deux (2) ans et qu'il est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que le comité consultatif d'urbanisme est composé d'au moins un membre du conseil et du nombre de membres qu'il détermine et qui sont choisis parmi les résidents du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement nº 152 constituant le comité consultatif d'urbanisme stipule à l'article 9 que le comité est composé d'un (1) membre du conseil municipal et de quatre (4) résidents de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement nº 152 constituant le comité consultatif d'urbanisme stipule à l'article 18 que le président et le vice-président sont choisis en régie interne par les membres du comité;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres actuels arrive à échéance et qu'il faut procéder à une nouvelle nomination.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. André Blouin

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier nomme les

personnes suivantes sur le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité, et ce, pour un mandat de deux (2) ans débutant à la date d'adoption de la présente résolution :

Mme Brigitte Gagnon, représentante de la population
M. Jean-Pierre Bélanger, maire
M. Marcel Gagnon, représentant de la population
M. Raoul Garon, représentant de la population
Mme Valérie Huet, représentante de la population
L'inspecteur en urbanisme en tant que secrétaire et personne-ressource du comité, sans droit de de vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-03-010

11.1 ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE MONT-JOLI-MITIS

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Blouin et appuyé par M. Gaétan Proulx

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier renouvelle son adhésion à la Chambre de Commerce Mont-Joli-Mitis au montant de 165$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-011

11.2 ADHÉSION À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Gervais Parent

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier renouvelle son adhésion à l'Association forestière bas-laurentienne au montant de 80$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-03-012

11.3 ADHÉSION À TOURISME BAS-SAINT-LAURENT

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Blouin et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier devienne membre de Tourisme Bas-Saint-Laurent au montant de 151.68$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-02-013

11.4 DEMANDE D'APPUI FINANCIER AU DÉFI OSENTREPRENDRE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Gaétan Proulx

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier octroie une aide financière de 50.00$ au Défi OSEntreprendre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. <u>DOSSIERS DES ÉLUS</u>

_____
_____
_____
_____
_____
_____

13. <u>VARIA</u>

14 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

24-03-014 **15. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

Il est proposé par M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Bruno Roy de la lever de l'assemblée à 19h45.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…..…… ……..…..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier